

Marchés publics

CORDIALE BIENVENUE

- Coreb – Christophe Chardonnens, avocat – Küng et associés SA •

Sommaire

- Introduction
- Contexte légal
- Règles et outils des marchés publics
- Marge de manœuvre pour les communes
- Expériences pour les soumissionnaires
- Evolution des marchés publics
- Conclusions
- Questions

Introduction

- Source d'urticaire
- Domaine complexe
- Maîtrise de la procédure et des règles
- Démarche réfléchie

Marchés publics

- Coreb – Christophe Chardonnens, avocat –
Küng et associés SA •

Contexte légal

- Favoriser une libéralisation accrue et une expansion du commerce international
- Confédération : législation sur les marchés publics depuis le 1er janvier 1996, sous la pression d'éléments extérieurs (OMC/AMP) / nouvelle législation fédérale depuis le 1er janvier 2021
- Cantons et communes : AIMP 1994 et législations cantonales / AIMP 2019 et nouvelles législations cantonales en cours d'adoption

Contexte légal

- On parle de marché public lorsqu'une autorité publique ou une entreprise assujettie au droit des marchés publics passe un contrat avec un soumissionnaire privé portant sur l'acquisition de fournitures, de services ou de constructions, moyennant un financement (y compris, à futur, la délégation de tâches publiques et l'octroi de concessions).
- L'adjudication repose sur trois principes : l'égalité de traitement des soumissionnaires, la transparence de la procédure et la possibilité de recours contre les procédés de mise au concours et d'adjudication.
- Collectivités de droit public (cantons, associations de communes, communes) mais aussi entreprises publiques ou privées qui assurent un service public et qui bénéficient de droits exclusifs ou spéciaux dans certains secteurs spécifiques (p. ex. distribution d'eau potable, distribution d'électricité, distribution de chaleur, etc.)

Règles et outils des marchés publics

- Les trois grandes familles de Marchés publics :
 - **Fourniture**
 - **Service**
 - **Construction**

- Les quatre procédures en fonction de l'importance des marchés :
 - **Gré à gré**
 - **Sur invitation**
 - **Sélective**
 - **Ouverte**

Règles et outils des marchés publics

• Marché de fourniture :

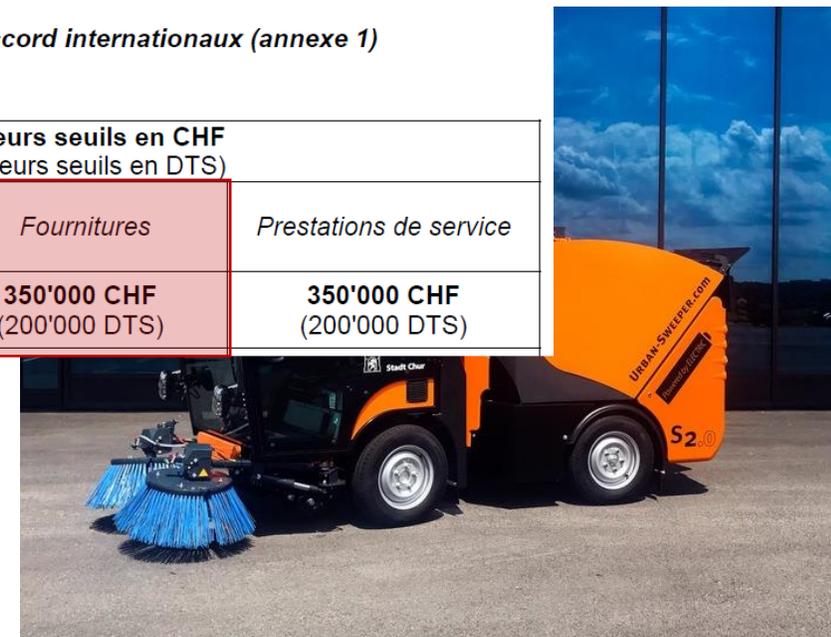
Mobilier
Véhicules
Horodateur
Eclairage
Etc.

Champ d'application	Fournitures (valeurs seuils en CHF)	Services (valeurs seuils en CHF)	Construction (valeurs seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
Procédure de gré à gré	en dessous de 100'000 ¹	en dessous de 150'000	en dessous de 150'000	en dessous de 300'000
Procédure sur invitation	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 500'000
Procédure ouverte / sélective	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

Valeurs seuils applicables aux marchés soumis aux accord internationaux (annexe 1)

a. Accord relatif aux marchés publics (OMC)

Adjudicateur	Marchés de construction (valeur totale)	Valeurs seuils en CHF (Valeurs seuils en DTS)	
		Fournitures	Prestations de service
Cantons, communes et districts	8'700'000 CHF (5'000'000 DTS)	350'000 CHF (200'000 DTS)	350'000 CHF (200'000 DTS)



Règles et outils des marchés publics

• Marché de service :

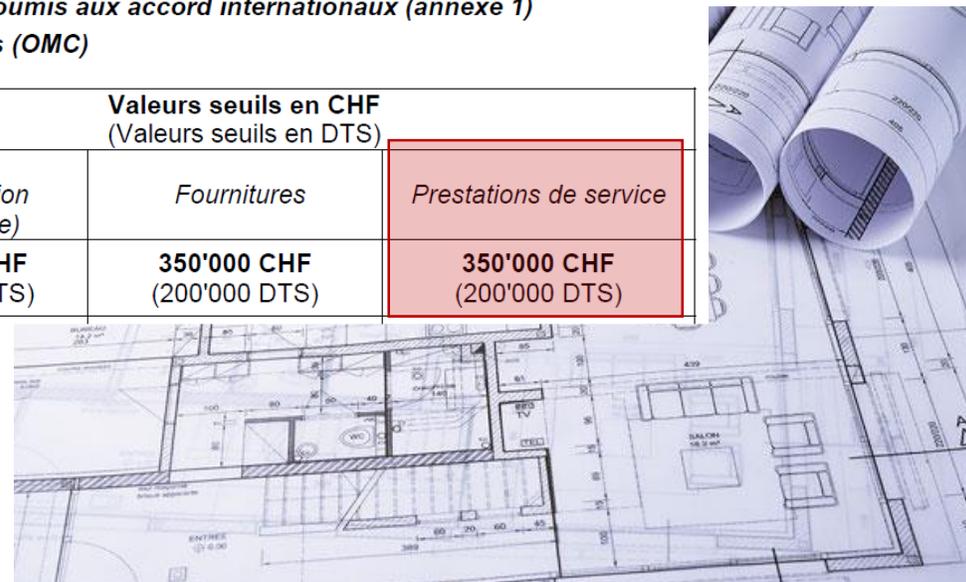
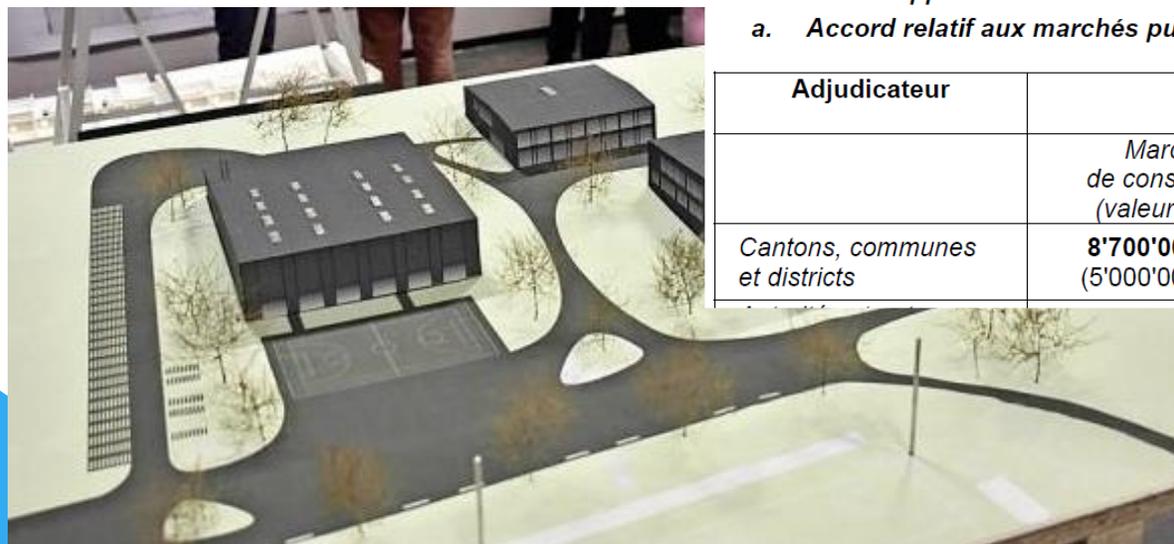
Architecture
Ingénierie
Informatique
Assurance

Champ d'application	Fournitures (valeurs seuils en CHF)	Services (valeurs seuils en CHF)	Construction (valeurs seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
<i>Procédure de gré à gré</i>	en dessous de 100'000 ¹	en dessous de 150'000	en dessous de 150'000	en dessous de 300'000
<i>Procédure sur invitation</i>	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 500'000
<i>Procédure ouverte / sélective</i>	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

Valeurs seuils applicables aux marchés soumis aux accord internationaux (annexe 1)

a. Accord relatif aux marchés publics (OMC)

Adjudicateur	Valeurs seuils en CHF (Valeurs seuils en DTS)		
	Marchés de construction (valeur totale)	Fournitures	Prestations de service
<i>Cantons, communes et districts</i>	8'700'000 CHF (5'000'000 DTS)	350'000 CHF (200'000 DTS)	350'000 CHF (200'000 DTS)



Règles et outils des marchés publics

• Marché de construction :

Gros œuvre
Second œuvre

Champ d'application	Fournitures (valeurs seuils en CHF)	Services (valeurs seuils en CHF)	Construction (valeurs seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
Procédure de gré à gré	en dessous de 100'000 ¹	en dessous de 150'000	en dessous de 150'000	en dessous de 300'000
Procédure sur invitation	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 500'000
Procédure ouverte / sélective	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000



Valeurs seuils applicables aux marchés soumis aux accord internationaux (annexe 1)

a. Accord relatif aux marchés publics (OMC)

Adjudicateur	Valeurs seuils en CHF (Valeurs seuils en DTS)	
	Fournitures	Prestations de service
<i>Marchés de construction (valeur totale)</i>		
Cantons, communes et districts	8'700'000 CHF (5'000'000 DTS)	350'000 CHF (200'000 DTS)



Règles et outils des marchés publics

• Le contenu du dossier de l'appel d'offre

- La complexité du marché
- L'importance du marché
- Les critères de participations
- Les critères d'adjudication

Marchés de services

	1 <i>peu complexe</i>	2 <i>moyennement complexe</i>	3 <i>très complexe</i>
A = < 150'000.-	<p>Type de procédure : Tous. Recommandé : gré à gré</p> <p>Conditions de participation (ann. P) : Attestation sur l'honneur P1 (exceptions : P2 pour le canton de Genève et P3 pour le canton du Valais).</p> <p>Choix du soumissionnaire : Soumissionnaire choisi directement en fonction de son aptitude.</p> <p>Critères d'adjudication (annexe R) : En cas de procédure sur invitation ou ouverte, il est recommandé d'appliquer les critères et pondérations suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prix : 60 % (R1) ➤ Organisation... : 40 % (max. 2 éléments d'appr. dont le R5 > 20%) ➤ Qualité technique... : 0 % </p>	<p>Type de procédure : Tous. Recommandé : gré à gré</p> <p>Conditions de participation (ann. P) : Attestation sur l'honneur P1 (exceptions : P2 pour le canton de Genève et P3 pour le canton du Valais).</p> <p>Choix du soumissionnaire : Soumissionnaire choisi directement en fonction de son aptitude.</p> <p>Critères d'adjudication (annexe R) : En cas de procédure sur invitation ou ouverte, il est recommandé d'appliquer les critères et pondérations suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prix : max. 50 % (R1) ➤ Organisation... : 35 % (max. 2 éléments d'appr. dont le R5 > 20%) ➤ Qualité technique... : 15 % (max. 1 élément d'appréciation) </p>	<p>Type de procédure : Tous. Recommandé : sur invitation</p> <p>Conditions de participation (ann. P) : Attestation sur l'honneur P1 (exceptions : P2 pour le canton de Genève et P3 pour le canton du Valais).</p> <p>Choix des soumissionnaires invités : Le choix des soumissionnaires invités peut s'appuyer sur les critères d'aptitude de l'annexe Q.</p> <p>Critères d'adjudication (annexe R) : Il est recommandé d'appliquer les critères et pondérations suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prix : max. 40 % (R1) ➤ Organisation... : 30 % (max. 2 éléments d'appr. dont le R5 > 20%) ➤ Qualité technique... : 30 % (max. 2 éléments d'appréciation) </p>

Règles et outils des marchés publics

• Les conditions de participation

Conditions de participation

ANNEXE P

Marchés exécutés selon le droit valaisan : utilisation obligatoire de l'annexe P3 en lieu et place des P1 et P2.

ANNEXE	CONDITIONS ELIMINATOIRES DE PARTICIPATION	DOCUMENTS REQUIS ou MOYENS D'ANALYSE	Accepté	Éliminé *
P1	Attestation sur l'honneur	Remise d'une attestation sur l'honneur qui spécifie que le soumissionnaire respecte et respectera les conditions de participation mentionnées	Attestation fournie, datée et signée	Attestation pas fournie ou non signée
P2a	Profil du soumissionnaire correspondant à la nature du marché mis en concurrence	Copie de l'extrait du registre du commerce, preuve de l'inscription sur un registre professionnel reconnu officiellement ou copie du diplôme professionnel, ceci y compris pour les sous-traitants	Attestation fournie par un organisme officiel ou par une association professionnelle reconnue	Attestation pas fournie ou preuve jugée comme infidèle
P2b	Intégrité sociale et fiscale du soumissionnaire	Attestations du paiement des cotisations sociales (AVS, AI, APG, AC, AF, LPP ou leur équivalent), preuves cotisations assurance RC + assurance-accident, attestations fiscale d'entreprise, et fiscale à la source pour le personnel étranger, preuve assujettissement TVA, ceci y compris pour les sous-traitants. Est en mesure d'attester la solvabilité financière de l'entreprise ou du bureau. Les organes qui engagent la responsabilité de l'entreprise ou du bureau n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pénale pour faute professionnelle grave. Les indépendants fournissent uniquement les attestations AVS et fiscale, ainsi que la preuve du paiement de la cotisation assurance accident et de l'assujettissement à la TVA qui, en outre, prouvent leur statut d'indépendant. Eventuellement attestation multipack.	Attestations fournies, complètes et signées par un organisme officiel ou par une association professionnelle reconnue officiellement	Attestations pas fournies, incomplètes, pas en ordre, pas signées par un organisme officiel ou dont la date de validité est dépassée
P2c	Respect des usages professionnels et des conditions de base relatives à la protection des travailleurs	Preuve de la signature d'une Convention collective de travail (CCT) ou d'un contrat type de travail (CTT) applicable au lieu d'exécution, ceci en rapport avec le marché mis en concurrence ou engagement à en respecter les conditions auprès de l'organisme compétent du lieu d'exécution, ceci y compris pour les sous-traitants.	Attestation fournie, complète et signée par un organisme officiel ou par une association professionnelle reconnue officiellement	Attestation pas fournie, pas en ordre, pas signée par un organisme officiel ou dont la date de validité est dépassée
R15	Annonce, le cas échéant, des sous-traitants	Fiche d'annonce des sous-traitants, des fournisseurs principaux et des transporteurs, nécessaires pour l'exécution du marché	Le soumissionnaire a annoncé ses sous-traitants ou il confirme ne faire appel à aucun sous-traitant pour l'exécution du marché	Le soumissionnaire n'a pas fourni d'indication et il n'a pas confirmé qu'il ne fera pas appel à des sous-traitants pour l'exécution du marché
P6	Egalité de traitement entre hommes et femmes	Engagement à respecter les dispositions contractuelles relatives à l'égalité ou à la promotion de l'égalité de traitement entre hommes et femmes, notamment en matière de conditions salariales	Engagement sur l'honneur daté et signé	Engagement non fourni ou non signé
P7	Engagement à respecter les conditions de travail internationales		Engagement sur l'honneur daté et signé	Engagement non fourni ou non signé
	Respect des autres conditions de participation formelles	Procès-verbal d'ouverture des offres avec vérification du respect du délai et du lieu fixés pour le dépôt du dossier ou de l'offre, et vérification que le dossier ou l'offre correspond à la forme requise, et est signé et complet	Lorsque les conditions sont respectées	Lorsqu'une ou plusieurs conditions ne sont pas respectées

Règles et outils des marchés publics

• Les critères d'aptitude

1. Organisation de base du candidat ou du soumissionnaire
2. Références du candidat ou du soumissionnaire

Critère: organisation de base du candidat ou du soumissionnaire

	SOUS-CRITERES	ELEMENTS D'APPRECIATION ET DOCUMENTS REQUIS
1	Organisation qualité du candidat ou soumissionnaire pour satisfaire les exigences du client	Certification qualité officielle, en cours de certification ou présentation succincte de l'organisation qualité propre à l'entreprise qui démontre que le candidat ou soumissionnaire s'est organisé et prend des mesures internes pour satisfaire les exigences du client (type ISO ou équivalent)
2	Organisation interne du candidat ou soumissionnaire	Présentation de l'organigramme de l'entreprise avec désignation des activités et de leur responsable (organigramme fonctionnel)
3	Concept santé et sécurité au travail de l'entreprise	Présentation succincte du concept santé et sécurité de l'entreprise avec copie d'un exemple d'un plan d'hygiène et sécurité au travail (PHS) ou énumération des têtes de chapitre.
4	Capacité en personnel et formation de base des personnes-clés de l'entreprise.	Liste des effectifs du candidat ou soumissionnaire avec désignation de la formation de base et des années d'expérience des personnes-clés de l'entreprise ou du bureau.
5	Contribution de l'entreprise au développement durable (aspects environnementaux et sociaux)	Informations fournies par le candidat ou soumissionnaire dans l'annexe Q5

Critère: références du candidat ou du soumissionnaire

	ELEMENTS D'APPRECIATION ET DOCUMENTS REQUIS POUR TOUTES LES REFERENCES
Références pour un marché de services liés à la construction (Annexe Q6)	Quantité et qualité des références*
Références pour un marché de services non liés à la construction (Annexe Q7)	
Références pour un marché de fournitures (Annexe Q8)	Référence réalisée à titre individuel, en pool pluridisciplinaire, en association de bureaux ou en consortium d'entreprises**
Références pour un marché de travaux de construction (Annexe Q9)	Expérience de travail avec une administration publique***

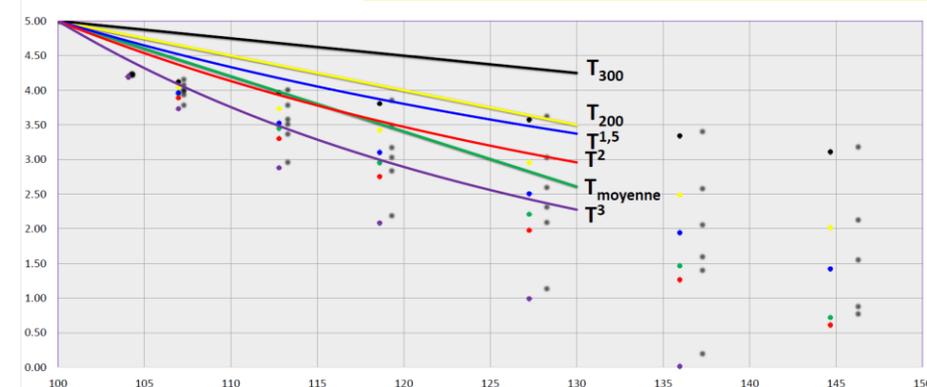
Règles et outils des marchés publics

• Les critères d'adjudication

1. Le prix

Exemple pour
pondération du prix
à 50%

Meilleur marché :
5.0 x 50 = 250 pts



Offre 3% plus chère



	Montant de l'offre	Méthode puissance 1,5 T^{1,5}	Méthode puissance au carré T²	Méthode puissance au cube T³	Méthode linéaire T ₂₀₀ basée sur la note 0 pour les offres dont le prix est égal ou supérieur au double du prix de l'offre la moins chère. T₂₀₀	Méthode linéaire T ₃₀₀ basée sur la note 0 pour les offres dont le prix est égal ou supérieur au triple du prix de l'offre la moins chère. T₃₀₀	Méthode linéaire basée sur la moyenne des offres * T_{moyenne}
Soumissionnaire 1	100	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00
Soumissionnaire 2	101	4.93	4.90	4.85	4.95	4.98	4.92
Soumissionnaire 3	103	4.78	4.71	4.58	4.85	4.93	4.76
Soumissionnaire 4	105	4.65	4.54	4.32	4.75	4.88	4.60
Soumissionnaire 5	108	4.45	4.29	3.97	4.60	4.80	4.36
Soumissionnaire 6	111	4.28	4.06	3.66	4.45	4.73	4.12
Soumissionnaire 7	114	4.11	3.85	3.37	4.30	4.65	3.88
Soumissionnaire 8	118	3.90	3.59	3.04	4.10	4.55	3.57
Soumissionnaire 9	122	3.71	3.36	2.75	3.90	4.45	3.25
Soumissionnaire 10	126	3.54	3.15	2.50	3.70	4.35	2.93
Soumissionnaire 11	130	3.37	2.96	2.28	3.50	4.25	2.61
Offre la moins chère	100	239.0 / -11	235.5 / -14.5	229.0 / -21	242.5 / -7.5	246.5 / -3.5	238.0 / -12

Règles et outils des marchés publics

• Les critères d'adjudication

1. Le prix

2. L'organisation pour l'exécution du marché

3. Les qualités techniques de l'offre

Critères d'adjudication

ANNEXE R

Il est renvoyé à l'annexe N, chapitres 4 et 5 pour la définition des critères d'adjudication.

Il est renvoyé à l'annexe O, chapitres 2 et suivants pour l'évaluation des critères d'adjudication.

Il appartient à l'adjudicateur de déterminer le poids de chaque critère en adéquation avec les particularités du marché.

Le nombre total de sous-critères devrait être limité à 3 pour des marchés simples et de peu d'importance, à 5 pour des marchés de complexité et d'importance moyennes et à 7 pour des marchés complexes et de grande importance.

Prix

SOUS-CRITERES	ELEMENTS D'APPRECIATION ET DOCUMENTS REQUIS
1 Montant de l'offre en rapport avec le cahier des charges	Montant de l'offre financière globale, avec analyse de sa crédibilité
2 Montant de l'offre en matière de maintenance et d'entretien dès l'exécution du marché achevée	Montant de l'offre financière en matière de contrat de maintenance et d'entretien, avec analyse de sa crédibilité
3 Conséquences financières en matière d'exploitation dès l'exécution du marché achevée	Montant de l'offre en matière de coûts d'exploitation
4 Montant de l'offre en matière de service après-vente dès l'exécution du marché achevée	Montant de l'offre financière en matière de service après-vente, y compris les dépannages et les pièces de rechange, avec analyse de sa crédibilité

5	4	3	2	1	0
La note est attribuée en fonction de la méthode de notation choisie dans l'annexe T2. La note est attribuée automatiquement à l'aide de l'annexe V (fichier Excel) correspondante à la méthode de notation choisie.					
Le soumissionnaire doit être exclu s'il n'a pas fourni l'information ou le document.					

Organisation pour l'exécution du marché

SOUS-CRITERES	ELEMENTS D'APPRECIATION ET DOCUMENTS REQUIS
5 Nombre d'heures nécessaires et/ou adéquation des prestations offertes pour l'exécution du marché	Crédibilité et adéquation du nombre d'heures et/ou des prestations par rapport aux exigences, à l'importance, à la complexité et aux contraintes du marché. La méthode de notation est décrite à l'annexe T4. La note est attribuée automatiquement avec l'annexe V4.
6 Nombre, planification et disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché	Annonce des moyens et ressources prévus pour l'exécution de chaque phase principale du marché, ainsi que leur planification et leur disponibilité par rapport aux exigences et contraintes du cahier des charges, notamment pour respecter les échéances principales
7 Méthodes de travail pour atteindre les objectifs fixés en matière d'exécution du marché	Qualité, adéquation et crédibilité des processus et procédures principales prévues pour exécuter les prestations. Eventuellement copie d'un exemple d'un Plan d'assurance qualité (PAQ) et énumération de la liste des procédures
8 Répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché	Cohérence et adéquation de l'organigramme pour l'exécution du marché, avec présentation de la répartition des tâches principales et désignation de leur responsable (organigramme opérationnel)

5	4	3	2	1	0
Les indications et appréciations ci-dessous sont données à titre d'exemple					
<i>Très intéressant</i>					
<i>Bon et avantageux</i>					
<i>Satisfaisant</i>					
<i>Partiellement suffisant</i>					
<i>Insuffisant</i>					
Le soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document.					
Le soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document.					
Le soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document.					
Le soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document.					
Le soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document.					

Règles et outils des marchés publics

• Les critères d'adjudication

1. Le prix

2. L'organisation pour l'exécution du marché

3. Les qualités techniques de l'offre

Critères d'adjudication

ANNEXE R

9	Qualifications des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché	Qualités des personnes-clés pour exécuter le marché selon les exigences et contraintes du cahier des charges, avec copie des certificats et diplômes sur demande. Vérifications des Curriculum Vitae sous les angles du respect des délais, de la maîtrise des coûts, de la gestion de projet, de la gestion de la qualité, des qualifications, de la formation, des expériences, de la disponibilité, de la mobilité et de la maîtrise de la langue nécessaires pour l'exécution du marché	Le parcours professionnel, les qualifications, l'aptitude et les expériences des personnes-clés pour exécuter le marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du cahier des charges. Les CV sont complets et rendent sous la forme requise avec les informations essentielles. Les personnes-clés possèdent certaines compétences en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles sont disponibles et peuvent faire preuve de mobilité si nécessaire.	Le parcours professionnel, les qualifications, l'aptitude et les expériences des personnes-clés pour exécuter le marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du cahier des charges. Les CV sont complets et rendent sous la forme requise avec les informations essentielles. Les personnes-clés possèdent certaines compétences en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles sont disponibles et peuvent faire preuve de mobilité si nécessaire.	Le parcours professionnel, les qualifications, l'aptitude et les expériences des personnes-clés pour exécuter le marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du cahier des charges. Les CV sont complets et rendent sous la forme requise avec les informations essentielles. Les personnes-clés possèdent certaines compétences en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles sont disponibles et peuvent faire preuve de mobilité si nécessaire.	Le parcours professionnel, les qualifications, l'aptitude et les expériences des personnes-clés pour exécuter le marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du cahier des charges. Les CV sont complets et rendent sous la forme requise avec les informations essentielles. Les personnes-clés possèdent certaines compétences en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles sont disponibles et peuvent faire preuve de mobilité si nécessaire.	Le parcours professionnel, les qualifications, l'aptitude et les expériences des personnes-clés pour exécuter le marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du cahier des charges. Les CV sont complets et rendent sous la forme requise avec les informations essentielles. Les personnes-clés possèdent certaines compétences en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles sont disponibles et peuvent faire preuve de mobilité si nécessaire.	Le parcours professionnel, les qualifications, l'aptitude et les expériences des personnes-clés pour exécuter le marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du cahier des charges. Les CV sont complets et rendent sous la forme requise avec les informations essentielles. Les personnes-clés possèdent certaines compétences en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles sont disponibles et peuvent faire preuve de mobilité si nécessaire.	Le parcours professionnel, les qualifications, l'aptitude et les expériences des personnes-clés pour exécuter le marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du cahier des charges. Les CV sont complets et rendent sous la forme requise avec les informations essentielles. Les personnes-clés possèdent certaines compétences en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles sont disponibles et peuvent faire preuve de mobilité si nécessaire.	Le parcours professionnel, les qualifications, l'aptitude et les expériences des personnes-clés pour exécuter le marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du cahier des charges. Les CV sont complets et rendent sous la forme requise avec les informations essentielles. Les personnes-clés possèdent certaines compétences en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles sont disponibles et peuvent faire preuve de mobilité si nécessaire.	Le parcours professionnel, les qualifications, l'aptitude et les expériences des personnes-clés pour exécuter le marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du cahier des charges. Les CV sont complets et rendent sous la forme requise avec les informations essentielles. Les personnes-clés possèdent certaines compétences en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles sont disponibles et peuvent faire preuve de mobilité si nécessaire.
10	Mode opératoire d'exécution du marché face aux exigences et contraintes environnementales	Exemple : Analyse du descriptif des mesures proposées pour réduire les nuisances et pour protéger l'environnement (par exemple : gestion, évacuation et élimination des déchets, mode de transport écologique, rationalité du mode de transport, réduction du bruit, gestion et récupération des eaux de chantier, protection des sols des atteintes physiques et chimiques, économies de la consommation d'énergie, lutte contre la pollution ou les émissions polluantes, utilisation de ressources et énergies indigènes, etc.), ceci dans le respect des normes en vigueur en matière de défense de l'environnement	Les méthodes et procédures de travail pour l'exécution du marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il existe une marge de manœuvre opérationnelle et le type d'exécution correspond aux objectifs fixés. De plus, le soumissionnaire a décrit les mesures qu'il entend prendre pour réduire les nuisances et pour protéger l'environnement, ceci dans le respect des normes en vigueur.	Les méthodes et procédures de travail pour l'exécution du marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il existe une certaine marge de manœuvre opérationnelle et le type d'exécution correspond aux objectifs fixés. De plus, le soumissionnaire a décrit quelques mesures qu'il entend prendre pour réduire les nuisances et pour protéger l'environnement, ceci dans le respect des normes en vigueur.	Les méthodes et procédures de travail pour l'exécution du marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il existe pas de marge de manœuvre opérationnelle et le type d'exécution correspond peu aux objectifs fixés. Le soumissionnaire a décrit quelques mesures qu'il entend prendre pour réduire les nuisances et pour protéger l'environnement, mais certaines ne respectent pas les normes en vigueur.	Les méthodes et procédures de travail pour l'exécution du marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il existe pas de marge de manœuvre opérationnelle et le type d'exécution correspond peu aux objectifs fixés. Le soumissionnaire a décrit quelques mesures qu'il entend prendre pour réduire les nuisances et pour protéger l'environnement, mais certaines ne respectent pas les normes en vigueur.	Les méthodes et procédures de travail pour l'exécution du marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il existe pas de marge de manœuvre opérationnelle et le type d'exécution correspond peu aux objectifs fixés. Le soumissionnaire a décrit quelques mesures qu'il entend prendre pour réduire les nuisances et pour protéger l'environnement, mais certaines ne respectent pas les normes en vigueur.	Les méthodes et procédures de travail pour l'exécution du marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il existe pas de marge de manœuvre opérationnelle et le type d'exécution correspond peu aux objectifs fixés. Le soumissionnaire a décrit quelques mesures qu'il entend prendre pour réduire les nuisances et pour protéger l'environnement, mais certaines ne respectent pas les normes en vigueur.	Les méthodes et procédures de travail pour l'exécution du marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il existe pas de marge de manœuvre opérationnelle et le type d'exécution correspond peu aux objectifs fixés. Le soumissionnaire a décrit quelques mesures qu'il entend prendre pour réduire les nuisances et pour protéger l'environnement, mais certaines ne respectent pas les normes en vigueur.	Les méthodes et procédures de travail pour l'exécution du marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il existe pas de marge de manœuvre opérationnelle et le type d'exécution correspond peu aux objectifs fixés. Le soumissionnaire a décrit quelques mesures qu'il entend prendre pour réduire les nuisances et pour protéger l'environnement, mais certaines ne respectent pas les normes en vigueur.	Les méthodes et procédures de travail pour l'exécution du marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il existe pas de marge de manœuvre opérationnelle et le type d'exécution correspond peu aux objectifs fixés. Le soumissionnaire a décrit quelques mesures qu'il entend prendre pour réduire les nuisances et pour protéger l'environnement, mais certaines ne respectent pas les normes en vigueur.
11	Mesures proposées en matière de santé et sécurité au travail pour l'exécution du marché	Exemple : Analyse du descriptif des mesures proposées en matière d'hygiène et sécurité (type PHS ou équivalent) pour l'exécution du marché dans le sens des lois et des normes en matière de santé et sécurité au travail (par exemple directive CPST n° 6508)	Le descriptif résumé des mesures proposées en matière d'hygiène et sécurité est en parfaite adéquation avec les exigences du marché. Le soumissionnaire présente une copie d'un exemple de Plan d'hygiène et sécurité (PHS) plus ou moins en rapport avec le marché. De plus, il démontre qu'il respecte les lois et les normes en matière de santé et sécurité au travail (par exemple directive CPST n° 6508).	Le descriptif résumé des mesures proposées en matière d'hygiène et sécurité est en parfaite adéquation avec les exigences du marché. Le soumissionnaire présente une copie d'un exemple de Plan d'hygiène et sécurité (PHS) plus ou moins en rapport avec le marché. Mais, il ne démontre pas un certain respect des lois et des normes en matière de santé et sécurité au travail (par exemple directive CPST n° 6508).	Le descriptif résumé des mesures proposées en matière d'hygiène et sécurité est en parfaite adéquation avec les exigences du marché. Le soumissionnaire présente une copie d'un exemple de Plan d'hygiène et sécurité (PHS) plus ou moins en rapport avec le marché. Mais, il ne démontre pas un certain respect des lois et des normes en matière de santé et sécurité au travail (par exemple directive CPST n° 6508).	Le descriptif résumé des mesures proposées en matière d'hygiène et sécurité est en parfaite adéquation avec les exigences du marché. Le soumissionnaire présente une copie d'un exemple de Plan d'hygiène et sécurité (PHS) plus ou moins en rapport avec le marché. Mais, il ne démontre pas un certain respect des lois et des normes en matière de santé et sécurité au travail (par exemple directive CPST n° 6508).	Le descriptif résumé des mesures proposées en matière d'hygiène et sécurité est en parfaite adéquation avec les exigences du marché. Le soumissionnaire présente une copie d'un exemple de Plan d'hygiène et sécurité (PHS) plus ou moins en rapport avec le marché. Mais, il ne démontre pas un certain respect des lois et des normes en matière de santé et sécurité au travail (par exemple directive CPST n° 6508).	Le descriptif résumé des mesures proposées en matière d'hygiène et sécurité est en parfaite adéquation avec les exigences du marché. Le soumissionnaire présente une copie d'un exemple de Plan d'hygiène et sécurité (PHS) plus ou moins en rapport avec le marché. Mais, il ne démontre pas un certain respect des lois et des normes en matière de santé et sécurité au travail (par exemple directive CPST n° 6508).	Le descriptif résumé des mesures proposées en matière d'hygiène et sécurité est en parfaite adéquation avec les exigences du marché. Le soumissionnaire présente une copie d'un exemple de Plan d'hygiène et sécurité (PHS) plus ou moins en rapport avec le marché. Mais, il ne démontre pas un certain respect des lois et des normes en matière de santé et sécurité au travail (par exemple directive CPST n° 6508).	Le descriptif résumé des mesures proposées en matière d'hygiène et sécurité est en parfaite adéquation avec les exigences du marché. Le soumissionnaire présente une copie d'un exemple de Plan d'hygiène et sécurité (PHS) plus ou moins en rapport avec le marché. Mais, il ne démontre pas un certain respect des lois et des normes en matière de santé et sécurité au travail (par exemple directive CPST n° 6508).	
12	Qualités en matière de communication, de présentation, de concertation et de négociation	Exemple : Analyse des qualités en matière de communication, de concertation et de négociation. Analyse sur la base de l'offre, éventuellement sur la base de la séance de clarification avec le soumissionnaire. Si nécessaire analyse du concept de communication proposé par le soumissionnaire pour atteindre l'objectif fixé	Le soumissionnaire démontre des qualités en matière de communication, de concertation et de négociation, tant écrites qu'orales, qui sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il présente un concept de communication qui devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés.	Le soumissionnaire démontre des qualités en matière de communication, de concertation et de négociation, tant écrites qu'orales, qui sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il présente un concept de communication qui devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés.	Le soumissionnaire démontre des qualités en matière de communication, de concertation et de négociation, tant écrites qu'orales, qui sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il présente un concept de communication qui devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés.	Le soumissionnaire démontre des qualités en matière de communication, de concertation et de négociation, tant écrites qu'orales, qui sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il présente un concept de communication qui devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés.	Le soumissionnaire démontre des qualités en matière de communication, de concertation et de négociation, tant écrites qu'orales, qui sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il présente un concept de communication qui devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés.	Le soumissionnaire démontre des qualités en matière de communication, de concertation et de négociation, tant écrites qu'orales, qui sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il présente un concept de communication qui devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés.	Le soumissionnaire démontre des qualités en matière de communication, de concertation et de négociation, tant écrites qu'orales, qui sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il présente un concept de communication qui devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés.	Le soumissionnaire démontre des qualités en matière de communication, de concertation et de négociation, tant écrites qu'orales, qui sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il présente un concept de communication qui devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés.	

Qualités techniques de l'offre

	ELEMENTS D'APPRECIATION	DOCUMENT REQUIS ou MOYENS D'ANALYSE	Les indications et appréciations ci-dessous sont données à titre d'exemple							
			5	4	3	2	1	0		
			<i>Très intéressant</i>	<i>Bon et avantageux</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Partiellement suffisant</i>	<i>Insuffisant</i>			
13	Qualités et adéquation des solutions techniques proposées pour l'exécution du marché	Exemple : Descriptif du prototype ou de l'esquisse de solution. Avantages, qualités et originalité des solutions techniques d'exécution du marché proposées par le soumissionnaire	Les prototypes ou esquisses de solution, ainsi que les avantages et qualités des solutions techniques d'exécution proposées par le soumissionnaire sont en parfaite adéquation avec les exigences du cahier des charges. Le soumissionnaire fait preuve d'originalité et d'innovation sous la forme d'améliorations apportées au cahier des charges.	Les prototypes ou esquisses de solution, ainsi que les avantages et qualités des solutions techniques d'exécution proposées par le soumissionnaire sont en parfaite adéquation avec les exigences du cahier des charges. Le soumissionnaire fait preuve d'un peu d'originalité.	Les prototypes ou esquisses de solution, ainsi que les avantages et qualités des solutions techniques d'exécution proposées par le soumissionnaire sont en parfaite adéquation avec les exigences du cahier des charges. Le soumissionnaire n'a pas fait preuve d'originalité.	Les prototypes ou esquisses de solution, ainsi que les avantages et qualités des solutions techniques d'exécution proposées par le soumissionnaire sont en parfaite adéquation avec les exigences du cahier des charges. Le soumissionnaire n'a pas fait preuve d'originalité.	Les prototypes ou esquisses de solution, ainsi que les avantages et qualités des solutions techniques d'exécution proposées par le soumissionnaire sont en parfaite adéquation avec les exigences du cahier des charges.	Les prototypes ou esquisses de solution, ainsi que les avantages et qualités des solutions techniques d'exécution proposées par le soumissionnaire sont en parfaite adéquation avec les exigences du cahier des charges.	Les prototypes ou esquisses de solution, ainsi que les avantages et qualités des solutions techniques d'exécution proposées par le soumissionnaire sont en parfaite adéquation avec les exigences du cahier des charges.	Les prototypes ou esquisses de solution, ainsi que les avantages et qualités des solutions techniques d'exécution proposées par le soumissionnaire sont en parfaite adéquation avec les exigences du cahier des charges.
14	Degré de compréhension du cahier des charges et des prestations à exécuter	Réponses à une liste de questions en rapport avec le marché et données lors de la séance de clarification. Analyse de la qualité et de la pertinence des réflexions du soumissionnaire en rapport au marché à exécuter ou par rapport aux questions posées	L'offre répond totalement aux exigences, objectifs et contraintes du cahier des charges. Les réponses écrites et/ou orales (légitime de clarification) à des éventuelles questions, en rapport avec le marché, permettent de déterminer que le soumissionnaire a parfaitement compris sa mission. En outre, le soumissionnaire apparaît cohérent et confiant et permet de créer un climat de confiance durable.	L'offre semble répondre aux exigences, objectifs et contraintes du cahier des charges. Les réponses écrites et/ou orales (légitime de clarification) à des éventuelles questions, en rapport avec le marché, permettent de déterminer que le soumissionnaire a compris sa mission. Les réflexions du soumissionnaire apparaissent cohérentes car justifiées.	L'offre semble tout juste répondre aux exigences, objectifs et contraintes du cahier des charges. Les réponses écrites et/ou orales (légitime de clarification) à des éventuelles questions, en rapport avec le marché, permettent de déterminer que le soumissionnaire a compris sa mission. Néanmoins, les réflexions du soumissionnaire apparaissent cohérentes, mais suscitent quelques doutes.	L'offre ne répond que partiellement aux exigences, objectifs et contraintes du cahier des charges. Les réponses écrites et/ou orales (légitime de clarification) à des éventuelles questions, en rapport avec le marché, permettent de déterminer que le soumissionnaire a partiellement compris sa mission. De plus, les réflexions du soumissionnaire apparaissent peu cohérentes et suscitent quelques doutes.	L'offre ne répond pas aux exigences, objectifs et contraintes du cahier des charges. Les réponses écrites et/ou orales (légitime de clarification) à des éventuelles questions, en rapport avec le marché, ne permettent pas de déterminer que le soumissionnaire a compris sa mission. En outre, le soumissionnaire apparaît incohérent et ne permet pas de créer un climat de confiance durable.	L'offre ne répond pas aux exigences, objectifs et contraintes du cahier des charges. Les réponses écrites et/ou orales (légitime de clarification) à des éventuelles questions, en rapport avec le marché, ne permettent pas de déterminer que le soumissionnaire a compris sa mission. En outre, le soumissionnaire apparaît incohérent et ne permet pas de créer un climat de confiance durable.	L'offre ne répond pas aux exigences, objectifs et contraintes du cahier des charges. Les réponses écrites et/ou orales (légitime de clarification) à des éventuelles questions, en rapport avec le marché, ne permettent pas de déterminer que le soumissionnaire a compris sa mission. En outre, le soumissionnaire apparaît incohérent et ne permet pas de créer un climat de confiance durable.	L'offre ne répond pas aux exigences, objectifs et contraintes du cahier des charges. Les réponses écrites et/ou orales (légitime de clarification) à des éventuelles questions, en rapport avec le marché, ne permettent pas de déterminer que le soumissionnaire a compris sa mission. En outre, le soumissionnaire apparaît incohérent et ne permet pas de créer un climat de confiance durable.
15	Qualifications des sous-traitants prévus pour l'exécution du marché	Fiche de présentation des sous-traitants en termes de compétences, d'expériences et de capacité à exécuter une part du marché	Le soumissionnaire n'a pas besoin de sous-traitants. Ses propres capacités, expériences et capacité à exécuter le marché sont largement suffisantes.	Le soumissionnaire a besoin de sous-traitants qui sont entre 3 et 5 ou qui représentent entre 20% et 30% de la valeur du marché. Ils apportent les qualités du soumissionnaire, mais pas et ne renforcent pas les qualités du soumissionnaire.	Le soumissionnaire a besoin de sous-traitants qui sont entre 3 et 5 ou qui représentent entre 20% et 30% de la valeur du marché. Ils apportent les qualités du soumissionnaire, mais pas et ne renforcent pas les qualités du soumissionnaire.	Le soumissionnaire a besoin de sous-traitants qui sont entre 3 et 5 ou qui représentent entre 20% et 30% de la valeur du marché. Ils apportent les qualités du soumissionnaire, mais pas et ne renforcent pas les qualités du soumissionnaire.	Le soumissionnaire a besoin de sous-traitants qui sont entre 3 et 5 ou qui représentent entre 20% et 30% de la valeur du marché. Ils apportent les qualités du soumissionnaire, mais pas et ne renforcent pas les qualités du soumissionnaire.	Le soumissionnaire a besoin de sous-traitants qui sont entre 3 et 5 ou qui représentent entre 20% et 30% de la valeur du marché. Ils apportent les qualités du soumissionnaire, mais pas et ne renforcent pas les qualités du soumissionnaire.	Le soumissionnaire a besoin de sous-traitants qui sont entre 3 et 5 ou qui représentent entre 20% et 30% de la valeur du marché. Ils apportent les qualités du soumissionnaire, mais pas et ne renforcent pas les qualités du soumissionnaire.	Le soumissionnaire a besoin de sous-traitants qui sont entre 3 et 5 ou qui représentent entre 20% et 30% de la valeur du marché. Ils apportent les qualités du soumissionnaire, mais pas et ne renforcent pas les qualités du soumissionnaire.
16	Propriétés du ou des produits proposés pour l'exécution du marché	Exemple : Description des matériaux et/ou des produits proposés (dangerosité, degré de toxicité, substances, contenu, rendement énergétique, robustesse/durabilité, rapports d'essai, entretien nécessaire, remplacement/cyclage, évacuation et destruction, etc.), en particulier ceux qui pourraient avoir, qui ont ou qui auront une répercussion sur l'environnement des points de vue écologique, énergétique et économique, au lieu de leur utilisation ou de leur mise en oeuvre, ainsi qu'une éventuelle répercussion sur la santé et la sécurité au travail	Les matériaux et/ou produits proposés ne présentent aucun danger et ne requièrent aucune précaution particulière pour leur production ou sur le lieu d'exécution du marché. Le cas échéant, la performance des produits proposés est au moins équivalente aux exigences. Ils ont fait l'objet d'un certificat conforme aux exigences et ils sont conformes par des certificats officiels de conformité.	Les matériaux et/ou produits proposés ne semblent présenter un danger et un risque léger pour l'homme et l'environnement, tant sur le lieu de production que sur le lieu d'exécution du marché. Le cas échéant, la performance des produits proposés est au moins équivalente aux exigences. Ils ont fait l'objet d'un certificat conforme aux exigences et ils sont conformes par des certificats officiels de conformité.	Les matériaux et/ou produits proposés ne semblent présenter un danger et un risque léger pour l'homme et l'environnement, tant sur le lieu de production que sur le lieu d'exécution du marché. Le cas échéant, la performance des produits proposés est au moins équivalente aux exigences. Ils ont fait l'objet d'un certificat conforme aux exigences et ils sont conformes par des certificats officiels de conformité.	Les matériaux et/ou produits proposés ne semblent présenter un danger et un risque léger pour l'homme et l'environnement, tant sur le lieu de production que sur le lieu d'exécution du marché. Le cas échéant, la performance des produits proposés est au moins équivalente aux exigences. Ils ont fait l'objet d'un certificat conforme aux exigences et ils sont conformes par des certificats officiels de conformité.	Les matériaux et/ou produits proposés ne semblent présenter un danger et un risque léger pour l'homme et l'environnement, tant sur le lieu de production que sur le lieu d'exécution du marché. Le cas échéant, la performance des produits proposés est au moins équivalente aux exigences. Ils ont fait l'objet d'un certificat conforme aux exigences et ils sont conformes par des certificats officiels de conformité.	Les matériaux et/ou produits proposés ne semblent présenter un danger et un risque léger pour l'homme et l'environnement, tant sur le lieu de production que sur le lieu d'exécution du marché. Le cas échéant, la performance des produits proposés est au moins équivalente aux exigences. Ils ont fait l'objet d'un certificat conforme aux exigences et ils sont conformes par des certificats officiels de conformité.	Les matériaux et/ou produits proposés ne semblent présenter un danger et un risque léger pour l'homme et l'environnement, tant sur le lieu de production que sur le lieu d'exécution du marché. Le cas échéant, la performance des produits proposés est au moins équivalente aux exigences. Ils ont fait l'objet d'un certificat conforme aux exigences et ils sont conformes par des certificats officiels de conformité.	Les matériaux et/ou produits proposés ne semblent présenter un danger et un risque léger pour l'homme et l'environnement, tant sur le lieu de production que sur le lieu d'exécution du marché. Le cas échéant, la performance des produits proposés est au moins équivalente aux exigences. Ils ont fait l'objet d'un certificat conforme aux exigences et ils sont conformes par des certificats officiels de conformité.

Sous-critères « ouverts »

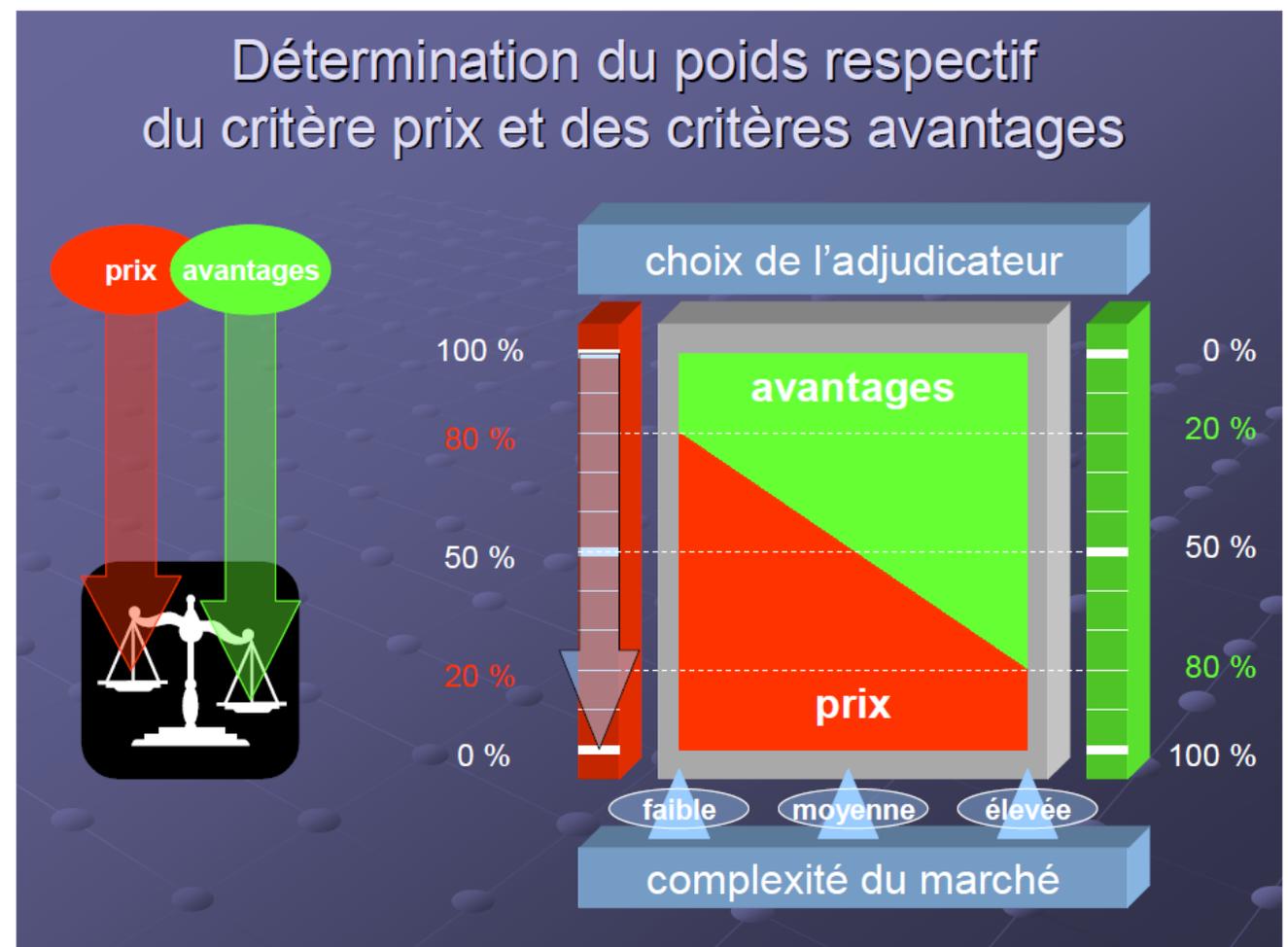
Marge de manœuvre pour les communes

En principe, le marché est adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse (art. 13, al. 1, let. f AIMP). Cette notion centrale en matière de marchés publics veut que l'emporte l'offre qui, sans être nécessairement la moins chère, garantit à l'adjudicateur, dans le cadre d'une appréciation économique globale, le meilleur rapport entre le prix et la prestation attendue. Cette offre est aussi appelée l'offre la « mieux-disante », ou encore celle offrant le meilleur rapport qualité/prix. Seule l'adjudication de « biens largement standardisés » (petites fournitures, par exemple) peut intervenir exclusivement selon le critère du prix le plus bas (l'offre la « moins-disante »).

L'adjudicateur devra ainsi procéder à une analyse multicritère en évaluant les différentes offres sur la base des critères préalablement établis. Il donnera une pondération à chaque critère qui multipliera la note d'appréciation. L'offre qui aura le meilleur résultat total est celle qui est considérée comme économiquement la plus avantageuse.

Marge de manœuvre pour les communes

- Votre marge de manœuvre :
 - Fixer les bons critères
 - Choisir la bonne pondération
 - Moduler avec les sous-critères «ouverts»
- Pour y parvenir :
 - Avoir une vision claire de vos objectifs
 - Savoir vous encadrer de mandataires compétents et expérimentés dans le domaine des MP
 - Bien comprendre le système des MP (avantages et inconvénients)

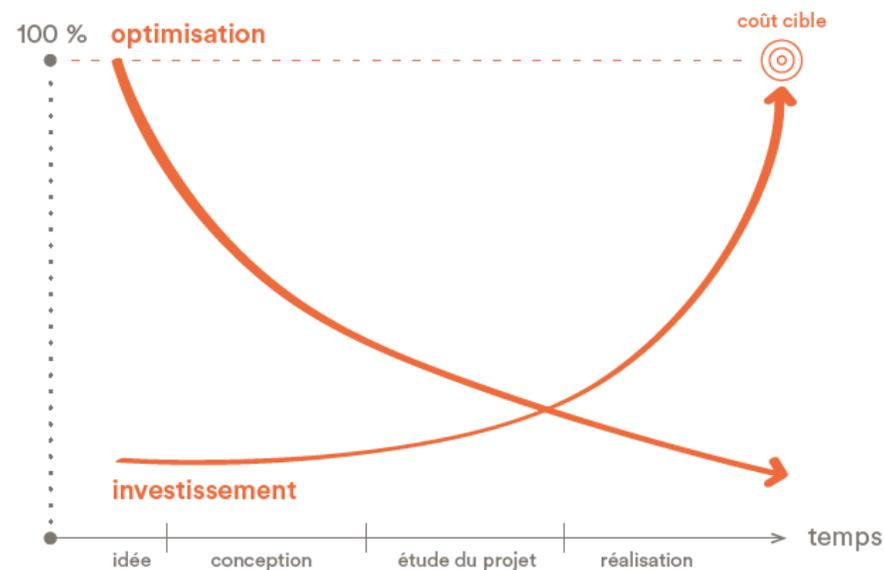


Marge de manœuvre pour les communes

- **Marchés de service pour architectes et ingénieurs**
 - Concours
 - Mandat d'études parallèles (MEP)
 - Appel d'offre

Quelle forme de mise en concurrence choisir ?

Sur la durée de vie entière d'un ouvrage, le coût des études est minime par rapport aux frais qu'il générera par la suite. En même temps, sa conception a un effet de levier important sur les coûts de construction, de fonctionnement, d'entretien et de démolition ultérieurs. La forme de mise en concurrence la plus adéquate est donc celle qui aboutit au choix de la meilleure solution pour un besoin défini.



Marge de manœuvre pour les communes

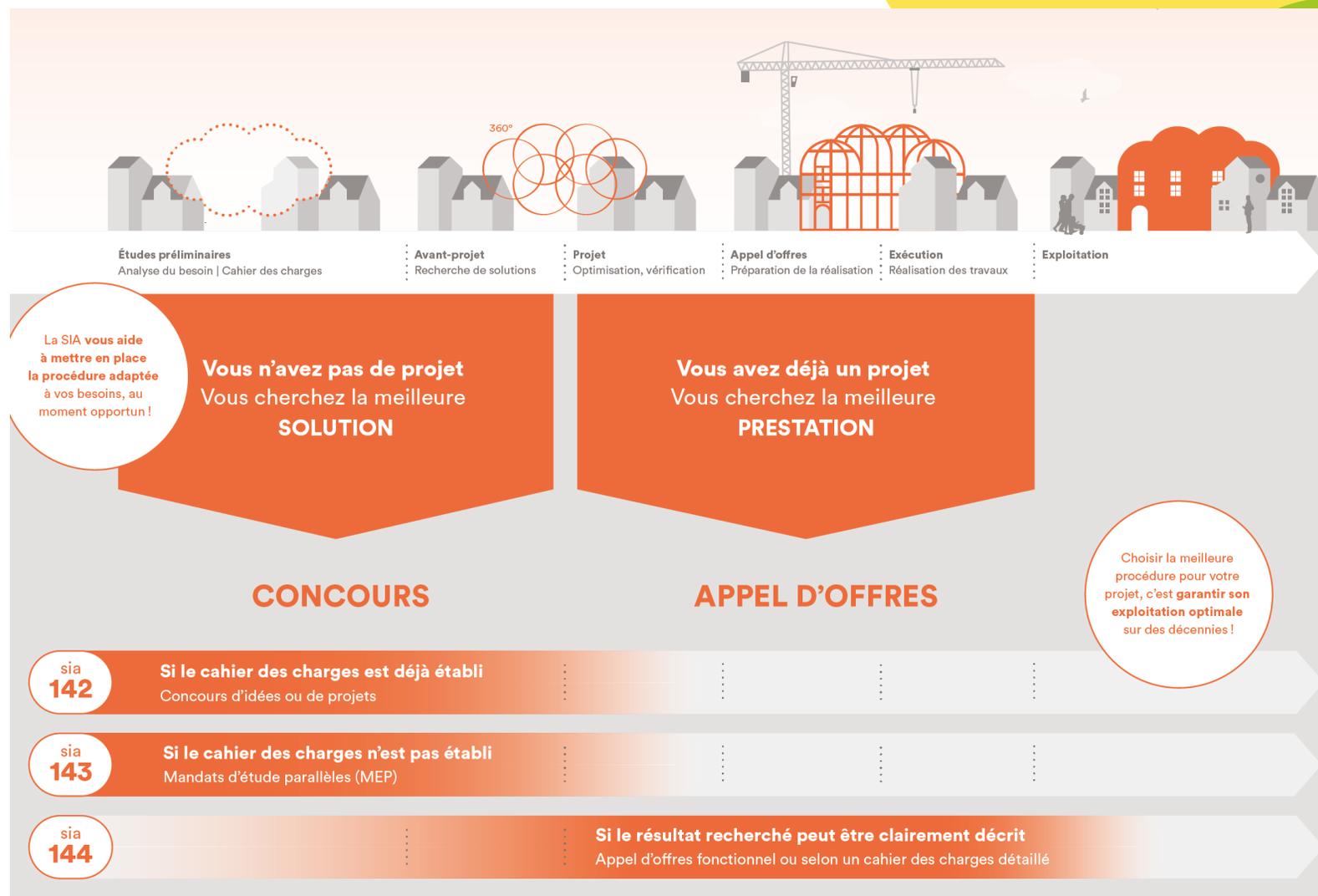
• Marchés de service

- **Concours SIA 142**
- **Mandat d'études parallèles SIA 143 (MEP)**
- **Appel d'offre SIA 144**

	Concours (SIA 142)	Mandat d'études parallèle (SIA 143)	Mise en concurrence pour le choix d'un prestataire (SIA 144)
	basé sur la solution	basé sur la solution	basé sur les prestations
Domaine d'application	Tâche clairement définie	Tâche libre	Tâche contenant une description des prestations En règle générale, conditions-cadres claires mais difficiles à définir
Marge de manœuvre créative	moyenne à importante	importante	restreinte
Objectifs	meilleure solution	meilleure solution	Offre la plus avantageuse
Évaluation / appréciation	Jury	Collège d'experts	Collège d'évaluation
Anonymat	anonyme	non anonyme	non anonyme
Charge de travail du concurrent	moyenne à grande	élevée	faible à moyenne
Contenu des documents à remettre	Proposition de projet	Proposition de projet	Compréhension de la tâche / analyse du mandat Données du soumissionnaire et offre d'honoraires
Particularités de la procédure		Présentation intermédiaire Dialogue	Méthode à deux enveloppes
Rémunération pour l'offre	Somme globale des prix	Indemnité forfaitaire	en règle générale, aucune
Documentation	Rapport du jury avec recommandations du jury	Rapport final contenant des recommandations du collège d'experts	Rapport succinct du groupe d'évaluation
Mandat	Adjudication de gré à gré au lauréat	Adjudication de gré à gré au lauréat	Adjudication de l'offre la plus avantageuse

Marge de manœuvre pour les communes

• Marchés de service



Marge de manœuvre pour les communes

• **Marché de service + construction**

- **Entreprise totale (conception + réalisation)**
 - Appel d'offre avec projet et descriptif par mandataires de projet
 - Conception du projet d'exécution par mandataires de l'ET
 - Réalisation de la construction avec entreprises de l'ET
- **Entreprise générale (réalisation)**
 - Appel d'offre avec projet et descriptif par mandataires
 - Conception du projet et de l'exécution par mandataires
 - Réalisation de la construction par l'entreprise générale (EG)

Marge de manœuvre pour les communes

• Quelques exemples



Nouveaux EMS de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye sur les sites d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier

MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES EN PROCÉDURE (METS) (MOTS)

Première étape : appel à candidatures

Seconde étape : mandats d'étude parallèles

MEP

Document D.1 – Cahier des charges de la phase de sélection



Marchés publics

- Coreb – Christophe Chardonnens, avocat – Küng et associés SA •

Expériences pour les soumissionnaires

- Comment remplir un appel d'offres et quels pièges éviter ?



Expériences pour les soumissionnaires

- Vous allez faire l'objet d'une évaluation
 - L'appel d'offre définit les critères et la pondération
 - Pour chaque critère, votre offre va être évaluée, donc recevoir une note
 - Evaluation globale = addition de toutes les notes
- Comment se donner un maximum de chance ?
 - Répondre avec rigueur
 - Répondre à tous les critères, donner une réponse à toutes les questions
 - Structurer votre offre
 - Clarté et qualité des documents remis
 - Anticiper les exigences sociétales et environnementales à venir

Expériences pour les soumissionnaires

ANALYSE MULTICRITÈRES

ANNEXE V

Tableau final d'évaluation et récapitulatif des notes

Critères et pondération

ENTITÉ PUBLIQUE : TYPE DE MARCHÉ :

TYPE DE PROCÉDURE : ETAPE D'ÉVALUATION :

OBJET/PROJET :

CRITÈRES (IDEM PUBLICATION ET DOSSIERS)		POIDS	
1	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	50	%
2	Organisation pour l'exécution du marché	30	%
3	Qualité technique de l'offre	20	%
4			%
5			%
Total :		100%	

ÉVALUATION PAR : DEPUIS LE :

VALIDÉE PAR : EN DATE DU :

Notation

SOUSSIONNAIRE N°	NOM DU SOUSSIONNAIRE (IDEM DOSSIER)	MONTANT DE L'OFFRE APRÈS VÉRIFICATION TTC	CRITÈRE N°1			CRITÈRE N°2			CRITÈRE N°3			CRITÈRE N°4			CRITÈRE N°5			TOTAL DES POINTS	CLASSEMENT
			Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère	Nombre de points (note x pondération)	Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère	Nombre de points (note x pondération)	Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère	Nombre de points (note x pondération)	Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère	Nombre de points (note x pondération)					
1	Entreprise A	Sfr. 100'000.00	5.00	50	250.00	4.00	30	120.00	4.00	20	80.00							450.00	2
2	Entreprise B	Sfr. 105'000.00	4.54	50	226.76	5.00	30	150.00	4.00	20	80.00							456.76	1
3	Entreprise C	Sfr. 112'000.00	3.99	50	199.30	4.50	30	135.00	4.00	20	80.00							414.30	3
4	Entreprise D	Sfr. 120'000.00	3.47	50	173.61	3.50	30	105.00	4.00	20	80.00							358.61	4
5				50			30			20									
6				50			30			20									
7				50			30			20									
8				50			30			20									
9				50			30			20									
10				50			30			20									
11				50			30			20									
12				50			30			20									
13				50			30			20									
14				50			30			20									
15				50			30			20									

Evolution des marchés publics

- Les changements à venir

Nouvelle législation fédérale sur les marchés publics depuis le 1^{er} janvier 2021, qui ne s'applique toutefois qu'aux adjudicateurs fédéraux (entités de l'administration fédérale centralisée et décentralisée, La Poste, les CFF, l'EPFL, l'EPFZ, etc.)

S'agissant des cantons et des communes, ils seront désormais soumis à l'AIMP 2019, les législations cantonales étant en cours d'approbation (Fribourg, 1^{er} janvier 2023/ Vaud, ?)

Harmonisation du droit fédéral et du droit cantonal : contenu quasi identique non seulement du point de vue du droit matériel, mais aussi en ce qui concerne les procédures d'adjudication et de recours

Evolution des marchés publics

• AIMP 2019

- Utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables.
- Adjudication à l'offre **économiquement** la plus avantageuse : prix et qualité
- Possibilité de prendre en compte d'autres critères parmi lesquels les coûts du cycle de vie, le développement durable, la créativité, le caractère innovant ou encore le service après-vente (art. 29 AIMP)
- Critères étrangers au marché (formation, réinsertion), pour les marchés non soumis aux accords internationaux



Evolution des marchés publics

- **Critère des coûts du cycle de vie**
 - Coûts d'acquisition
 - Coûts d'exploitation, à savoir les coûts d'utilisation (par ex. consommation d'énergie et d'autres ressources) et les coûts de maintenance
 - Coûts de démolition
 - Coûts d'élimination

Evolution des marchés publics

• Critère du développement durable

- Dimension économique (prix et qualité)
- Dimension écologique (compatibilité environnementale/préservation et utilisation rationnelle des ressources)
- Dimension sociale (commerce équitable, réinsertion professionnelle)



Evolution des marchés publics

- **Possibilité d'exclusion de la procédure ou de révocation de l'adjudication en cas de non respect**
 - Conditions de travail et de salaire
 - Protection des travailleurs
 - Egalité de traitement salarial entre femmes et hommes



Evolution des marchés publics

- **La procédure de gré à gré**
 - Annoncer la couleur
 - Plusieurs offres à des fins de comparaison
 - Négociations

Evolution des marchés publics

• **Concours**

- Aujourd'hui: concours obligatoire, dans le canton de Fribourg, pour la construction d'un bâtiment de plus de 5 millions
- Dès le 1er janvier 2023 : étude préliminaire obligatoire pour un bâtiment de plus de 10 millions qui déterminera si un MEP ou un concours doit être organisé

Evolution des marchés publics

- **Voies de droit et surveillance**
 - Tribunal cantonal, délai de 20 jours
 - Autorité de surveillance

Marchés publics

- Coreb – Christophe Chardonnens, avocat –
Küng et associés SA •

Conclusions

- Les MP sont un art de faire cohabiter des mandataires, du droit et des entreprises de construction !
- C'est un art subtil et parfois complexe qui dépend beaucoup des acteurs autour des projets
- Il ne faut craindre les MP, mais les utiliser avec intelligence et maîtrise et connaître leurs limites



Questions ?



MARCHÉS PUBLICS

MERCI DE VOTRE ATTENTION

- Coreb – Christophe Chardonrens, avocat – Küng et associés SA •



küng et associés
ingénieurs civils sia

Séance du
Jeudi 2 juin 2022
CO de Cugy